



ERASMUS+
PROPOSITION (PART B)

**Erasmus: Action clé 1: Charter Erasmus
pour l'Enseignement Supérieur**

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

TABLE OF CONTENTS

PROPOSITION (PART B) 2
 PAGE de couverture..... 5
ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS..... 7
 1. Déclaration de POLITIQUE Erasmus..... 10
 1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus..... 10
 1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie 10
 2. Mise en œuvre des principes fondamentaux..... 18
 2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux..... 18
 2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité 23
 2.3. A des fins de visibilité..... 24

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.
- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets

de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Prof. Vincent Blondel

Recteur, Université catholique de Louvain



Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter les lignes directrices ECHE qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus

Partenariats pour l'innovation

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération:

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

L'ouverture au monde est depuis toujours au cœur des missions de l'UCLouvain. C'est ainsi, par exemple, que l'Université a participé activement dans les années 80 à la mise en place du programme Erasmus. C'est ainsi aussi, que l'UCLouvain s'est inscrite dans le mouvement récent de construction d'universités européennes, à travers l'alliance Circle U.

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

L'ouverture à l'international est un axe fort du nouveau plan stratégique de l'Université (2020-24) et touche toutes les missions de l'université : enseignement, recherche et services à la société. L'UCLouvain voit dans la nouvelle déclaration de Politique Erasmus l'opportunité d'explicitier la stratégie institutionnelle en termes de mobilité internationale et de coopération interuniversitaire.

La Politique Erasmus de l'UCLouvain s'articule autour de trois grands axes :

1. Donner l'opportunité de vivre une expérience internationale à tous les étudiantes et étudiants de l'UCLouvain.

L'expérience internationale est fondamentale pour former la prochaine génération de citoyen·nes européen·nes. L'université doit être un lieu de découverte d'autres cultures et d'autres manières de voir le monde ainsi qu'un lieu pour apprendre à dialoguer et collaborer efficacement, sans a priori de jugement, dans un contexte international et multiculturel. L'expérience internationale est entendue ici au sens large. Elle inclut les séjours à l'étranger ainsi que les interactions en Belgique avec des étudiant·es et enseignant·es qui viennent de l'étranger (« internationalisation@home »).

Les lignes d'actions consistent à :

- **Diversifier les opportunités** d'expérience internationale en veillant à la qualité de ces expériences. Cette diversité sera amenée tant par les types de mobilité : mobilité longue et courte, mobilité physique, à distance ou mixte (« *blended mobility* »), mobilité diplômante (co-diplômation) et non-diplômante (programme d'échanges) ; que par les activités visées : activités internationales curriculaires et extra-curriculaires, cours ou stages professionnels. Enfin, ces mobilités seront complétées et renforcées par des expériences internationales @home via l'accueil sur nos campus d'étudiant·es et enseignant·es internationaux, mais également d'autres acteurs non-académiques avec lesquels l'UCLouvain se met en réseau.
- **Intégrer l'expérience internationale dans la formation** des étudiant·es (« *embedded mobility* ») et rendre les étudiant·es conscient·es des compétences qu'ils et elles acquièrent à travers ces expériences. Ceci inclut un usage élargi d'acquis d'apprentissage internationaux et interculturels dans les référentiels d'apprentissage ainsi que le développement de programmes de formation conjoints avec des universités partenaires dans lesquels l'expérience internationale fait partie intégrante du programme.
- Rendre l'expérience internationale **accessible à toutes et tous** afin que la situation socio-économique ou une situation de handicap ou particulière (exemples : étudiant·es entrepreneur, sportif·ves de haut niveau, etc.) ne soit pas un obstacle à la participation aux activités qui donnent une expérience internationale, que celles-ci se déroulent en présentiel ou de façon virtuelle. Ceci inclut, une plus grande visibilité des mesures de renforcement de l'inclusion tant pour la mobilité-IN que la mobilité-OUT.
- **Renforcer la qualité et l'efficacité de la gestion** de la mobilité étudiante, notamment par la digitalisation des processus administratifs (« *Erasmus without Paper* »)
- **Élargir l'accompagnement** des étudiant·es. Pour la mobilité sortante, ceci inclut un renforcement de la formation en langues pour donner à chacune et chacun de nos étudiant·es des outils pour échanger dans une ou plusieurs langues étrangères ainsi que le développement de nouvelles initiatives de préparation aux voyages. Pour la mobilité entrante, ceci inclut un renforcement des activités d'accueil et d'intégration des étudiant·es internationaux.

2. Donner l'opportunité à tous les membres du personnel de développer et compléter leurs expertises par une expérience internationale.

Que ce soit pour des activités de recherche, d'enseignement ou des activités administratives, bénéficier de l'expérience de pairs et partager ses propres expériences est un moteur puissant pour trouver des solutions aux défis rencontrés et plus largement, augmenter la qualité de ses activités.

Les lignes d'actions consistent à :

- Inscrire la mobilité du personnel **dans la politique du personnel** en développant un cadre institutionnel pour la promotion, la gestion, l'accompagnement et la reconnaissance de la mobilité de toutes les catégories de personnel.
- Renforcer les opportunités de **mobilité des doctorantes et doctorants** pour élargir leurs réseaux de collaboration de recherche.
- **Soutenir les échanges d'enseignant·es** qui visent à construire des activités d'enseignement et de formation communes (cours conjoints, co-diplômations) afin de compléter les expertises.
- **Renforcer la mobilité du personnel administratif et technique** en insufflant une culture d'échanges de pratiques et d'amélioration continue.

3. Participer activement à la consolidation de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et à la construction de l'Espace européen de l'éducation.

L'UCLouvain joue un rôle actif dans de nombreux réseaux inter-universitaires, particulièrement des réseaux européens. L'UCLouvain est un membre fondateur du Groupe de Coimbra et du réseau européen CESAER, elle détient

actuellement la présidence du réseau The Guild et elle fait partie du projet d'université européenne Circle U. Ces investissements démontrent la volonté non seulement de renforcer les coopérations inter-universitaires, mais aussi de dialoguer avec les instances européennes afin de tirer profit des acquis du processus de Bologne et de coconstruire l'Espace européen de l'éducation.

Les lignes d'actions consistent à :

- Encourager le **développement de projets inter-institutionnels** qui permettent de moderniser l'enseignement supérieur notamment en termes d'inclusion, d'éducation numérique, de formation continue, et d'internationalisation du curriculum.
- Encourager les initiatives de **participation à l'élaboration de politiques d'enseignement supérieur** afin de jouer pleinement notre rôle consultatif dans la définition de l'Espace européen de l'éducation et le développement de synergies avec l'Espace de recherche européen.
- Participer activement à la **formation des futures générations de citoyennes et citoyens européens**, via notamment les études européennes mais également en permettant aux étudiant.es de combiner leurs activités d'apprentissage avec des expériences d'engagement civique au sein de l'espace européen et dans le monde.
- Contribuer à **dynamiser les collaborations** tant au sein des différentes régions d'Europe, via l'Alliance Circle U. par exemple, qu'entre institutions universitaires de l'Europe et en dehors de l'Europe, notamment dans une dynamique de renforcement des capacités en collaboration avec des institutions partenaires dans les pays du Sud.

Le Programme Erasmus + constitue, tant par ses trois actions clés que par les principes fondamentaux qu'il défend, un soutien précieux et adapté aux lignes d'actions de l'UCLouvain pour la période 2021-2027.

L'UCLouvain participera activement aux différents axes du programme :

- En s'assurant de la bonne dissémination des appels au sein de la communauté ainsi que de l'accompagnement lors de la soumission de projets ;
- En assurant une gestion de haute qualité des projets et des mobilités individuelles ;
- En échangeant activement les bonnes pratiques au sein de ses réseaux et avec ses partenaires Circle U.

Veuillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

Participation aux actions Erasmus +

L'UCLouvain souhaite participer à l'ensemble des actions du programme Erasmus + en ce sens où celles-ci permettent de soutenir l'ensemble des lignes d'actions décrites dans la déclaration politique.

1. Action clé 1 : Mobilité à des fins d'apprentissage

1.1. La mobilité des étudiant.es et du personnel de l'enseignement supérieur

La participation à cette action permettra de s'assurer que les étudiant.es de l'UCLouvain ainsi que les membres du personnel puissent bénéficier d'un large panel d'opportunités de séjour à l'étranger ou d'accès à des formations en ligne dispensées par des partenaires internationaux de qualité. Réciproquement, l'accueil d'étudiant.es ainsi que des membres du personnel d'institutions partenaires permettra d'élargir les opportunités de rencontres interculturelles sur les campus de l'UCLouvain via des activités d'« internationalisation@home » (cours internationaux, séminaires de partage de bonnes pratiques, Hackathons internationaux, etc.). Par ailleurs, l'UCLouvain souhaite valoriser son expérience d'université numérique en mettant à disposition et échangeant les supports pédagogiques dont elle dispose. Ceci permettra d'élargir les opportunités de mobilités virtuelles tant pour sa communauté que pour celles de ses universités partenaires.

L'établissement des partenariats pour le nouveau programme cadre Erasmus + se fera dans le contexte de deux approches complémentaires. D'une part, une approche institutionnelle vis-à-vis de partenaires privilégiés et bien connus de l'UCLouvain permettra d'établir des conventions qui donnent le plus de souplesse possible pour renforcer les flux de mobilité et soutenir les approches collaboratives innovantes. Il est fait référence ici aux réseaux dont l'UCLouvain est membre (par exemple, le groupe Coimbra et The Guild), à l'Alliance Circle U. ainsi qu'aux partenaires de longue date. D'autre part, une approche facultaire mettra sur la complémentarité et la qualité des expertises pour

des programmes de formation spécifiques et visera à élargir les possibilités de spécialisation via la mobilité des étudiant es et la mobilité des enseignant es dans des domaines jugés stratégiques par les facultés. Cette approche plus « bottom-up » au départ des facultés permet de répondre plus rapidement à des besoins spécifiques des facultés. Ceci peut déboucher par la suite à des collaborations qui se ramifient à d'autres facultés.

2. Action clé 2 : Coopération entre organisations et institutions

2.1. Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

La participation active de l'UCLouvain dans de nombreux réseaux inter-universitaires européens a permis de voir toute l'importance et la force motrice des échanges de pratiques pour l'amélioration continue des pratiques de l'institution. Les instruments de coopération inter-universitaires du programme Erasmus + permettent d'aller au-delà d'un simple échange d'idées en favorisant la co-construction de solutions aux défis rencontrés. La volonté de l'UCLouvain est d'arrimer davantage les grands chantiers institutionnels d'amélioration des processus au sein de l'institution aux collaborations inter-universitaires. En effet, les relations privilégiées au sein des réseaux du groupe Coimbra, The Guild et Circle U. par exemple, offrent d'innombrables nouvelles opportunités de mise en commun des expertises respectives pour trouver plus efficacement et ensemble des solutions aux défis rencontrés. L'approche jusqu'ici (en 2014-2020) « bottom-up » d'initiation de projets de coopération dans les facultés sera complétée par une approche plus institutionnelle de collaborations dans les services généraux de l'université en lien avec les priorités institutionnelles.

Par ailleurs, l'inclusion de collaborations avec des universités partenaires non-européennes, particulièrement en Afrique, dans le cadre de la participation au programme Erasmus +, sera un axe que l'UCLouvain souhaite renforcer. Ces actions seront, pour certaines d'entre-elles, guidées par les réflexions menées dans le cadre du groupe de travail « North-South Initiative » du réseau européen The Guild en collaboration avec le réseau ARUA (African Research Universities Alliance). D'autres émaneront des collaborations de longue date que l'université mène avec des institutions en Afrique, Amérique latine et Asie.

En effet, l'Université catholique de Louvain s'inscrit dans une longue tradition de coopération prioritairement avec des institutions universitaires du sud avec lesquelles elle développe un tissu de collaboration dense et cohérent. De nombreux professeur es ont développé une expertise reconnue dans ce domaine. Avec l'appui des programmes de développement de l'ARES (L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur est la fédération des établissements d'enseignement supérieur francophones de Belgique), de son ONG universitaire (Louvain Coopération), l'UCLouvain mobilise les énergies et les expertises universitaires en appui à de nombreux projets de coopération.

L'institution souhaite favoriser des partenariats inter-institutionnels ciblés. La priorité sera mise sur des projets qui contribuent au développement de l'alliance Circle U. ainsi que des partenariats avec d'autres institutions sur des thématiques dans des domaines pour lesquels des complémentarités auront été identifiées et qui permettront des échanges ciblés, en enseignement et en recherche. De tels partenariats pourront enrichir le contenu de programmes de cours de part et d'autre du partenariat et le développement de projets de recherche communs.

2.2. Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes

L'UCLouvain s'est inscrite dans un partenariat avec les universités de Aarhus, Humboldt à Berlin, King's College à Londres, Belgrade, Oslo et Paris pour former une université européenne, appelée Circle U. Un projet a été déposé pour le deuxième appel à projets de la Commission européenne. L'UCLouvain et ses partenaires voient dans cette alliance une opportunité unique de développer de nouveaux modes de collaborations et d'interactions entre étudiant es, chercheur es/enseignant es, personnel administratif et acteurs non-universitaires. En effet, cette alliance est vue comme un incubateur à innovations de manière à participer activement à la construction et la transformation de l'espace européen de l'enseignement supérieur et la construction de l'espace européen de l'éducation. Les questions d'inclusion, d'enseignement à distance, de co-construction du savoir avec des acteurs socio-économiques européens et de collaboration étroite en termes de construction de nouvelles politiques est au cœur du projet de Circle U. Les leçons apprises seront partagées largement et influenceront les partenariats avec d'autres institutions. Circle U. est en parfaite adéquation avec les ambitions et les principes fondamentaux de la Charte Erasmus. Cette cohérence dans les objectifs à atteindre permet à l'UCLouvain d'avoir un cap clair pour les sept années à venir pour ce qui est de sa politique d'internationalisation et de modernisation.

2.3. Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus

L'UCLouvain participe à l'action Erasmus Mundus depuis son lancement en 2004. Nous y voyons une manière de partager avec des partenaires nos meilleures expertises au service de la formation des étudiantes et étudiants du monde entier. Il s'agit d'un bel exemple où l'expérience internationale fait partie intégrante de la formation. L'UCLouvain est actuellement partenaire de 4 programmes (Afepa+, Fame+, PhiAFEC, QEM). Au cours des années, nous avons développé une expertise dans l'appui de ces masters conjoints grâce à une collaboration efficace entre de multiples entités de l'université (facultés, administration de l'enseignement, administration internationale) afin de garantir la qualité des programmes. Fort de cette expérience, nous souhaitons élargir notre portefeuille de programmes conjoints dans le nouveau programme Erasmus +.

2.4. Partenariats pour l'innovation

Dans sa mission de service à la société, l'UCLouvain ne réserve pas son expertise au seul monde académique. Au contraire, à travers son histoire, l'université a activement participé au développement régional et national à travers des collaborations avec le monde associatif, culturel, économique, sportif et politique. Ceci inclut des collaborations dans le cadre de cours et autres activités pédagogiques qui incluent la participation de personnes du monde professionnel non-académique (activités développant l'innovation, l'entrepreneuriat et autres activités de résolution de problèmes) ainsi que des stages professionnels. Notre intention est de développer davantage les synergies et de les amener sur la scène internationale afin de faire bénéficier de cette internationalisation nos étudiant·es et nos partenaires non-universitaires. L'alliance Circle U. offre un terrain de développement de telles collaborations particulièrement intéressant.

3. Action clé 3 - Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération

L'alliance Circle U. a parmi ses priorités la participation active à la construction de l'espace européen d'enseignement supérieur et l'espace européen de l'éducation ainsi qu'au développement de nouvelles infrastructures pour faire se rencontrer les étudiant·es, les chercheur·es/enseignant·es et les décideurs et décideuses politiques pour stimuler les échanges entre le monde académique et politique. La participation de l'UCLouvain à l'action clé 3 permettra de soutenir des initiatives concrètes de cette ambition.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

1. Mobilité étudiante (qualité de la mise en œuvre et soutien aux participant·es)

En lien avec l'axe 1 de notre politique (*Donner l'opportunité de vivre une expérience internationale à tous les étudiant·es et étudiant·es de l'UCLouvain*) et les cinq lignes d'actions qui y sont liées, nos objectifs ainsi que les indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui s'y rapportent sont les suivants :

Lignes d'actions	Objectifs pour 2027	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
1.1. Diversifier les opportunités d'expérience internationale en veillant à la qualité de ces expériences (mobilité physique, virtuelle, mixte, internationalisation@home).	<p>* Doubler le nombre de diplômé·es UCLouvain ayant eu une expérience internationale qui apporte une plus-value à leur formation (constat : le taux actuel de diplômé·es ayant fait une mobilité internationale se tasse à 24%).</p> <p>* Equilibrer les flux de mobilité étudiante entrante et sortante (constat : la mobilité entrante diminue et provoque un déséquilibre des flux avec un taux de mobilité sortante supérieur au taux de mobilité entrante).</p>	<p>* Nombre de mobilités étudiantes sortantes physiques, virtuelles, mixtes.</p> <p>* Nombre de mobilités étudiantes entrantes physiques, virtuelles, mixtes (internationalisation@home: diversité dans les classes).</p> <p>* Nombre d'étudiant·es internationaux inscrit·es dans des programmes réguliers. (internationalisation@home: diversité dans les classes)</p> <p>* Nombre de mobilité entrante d'enseignant·es (internationalisation@home: diversité des points de vue enseignés).</p>	<p>* Taux de satisfaction de l'expérience internationale pour les étudiant·es UCLouvain et les étudiant·es en mobilité entrante (via des enquêtes post-expérience internationale : enquête Erasmus +, enquêtes des facultés).</p> <p>* Perception de l'apport de l'expérience internationale dans la carrière professionnelle (via une enquête auprès des alumni).</p>

<p>1.2. Intégrer l'expérience internationale dans la formation des étudiant es (« embedded mobility »).</p>		<p>* Nombre de programmes de formation en Bachelier et en Master qui incorporent une expérience internationale dans la formation et nombre d'inscrit es dans ces programmes.</p>	<p>* Relevé des acquis d'apprentissage internationaux et interculturels présents dans les programmes UCLouvain.</p>
<p>1.3. Rendre l'expérience internationale accessible à toutes et tous (inclusion).</p>	<p>* Promouvoir les diverses formules de mobilité auprès des étudiant es ayant des difficultés socio-économiques et/ou qui relèvent du programme UCLouvain PEPS – Programme pour étudiants à profil spécifique (constat : Les étudiant es bénéficiant d'une aide sociale et à besoins spécifiques sont particulièrement concerné es par la diminution du taux de participation aux programmes d'échanges).</p>	<p>* Pourcentage de mobilités en fonction d'indicateurs d'inclusion (par exemple, genre) * Nombre d'initiatives d'inclusion et nombre de bénéficiaires. * Pourcentage d'étudiant es considérant que le processus de sélection est juste et transparent (constat : actuellement, le pourcentage de personnes d'insatisfaites reste sous la barre des 10%).</p>	<p>* Evolution de la perception des obstacles à la mobilité (via une enquête "inclusion" auprès des étudiant es UCLouvain).</p>
<p>1.4. Renforcer la qualité et l'efficacité de la gestion de la mobilité étudiante.</p>	<p>* Poursuivre la recherche de l'excellence en matière de qualité de la mise en œuvre de toutes les formes de mobilité, au moyen de procédures de contrôle qualité adaptés.</p>	<p>* Pourcentage de conventions signées avant le départ (constat : progression déjà observée entre 2014 et 2018 de 66% à 80% pour la mobilité « études » et de 90% à 94% pour la mobilité « stage ») * Pourcentage d'avenants finalisés endéans le délai de 7 semaines après l'arrivée (constat : depuis 2017, une performance de 95% a été atteinte). * Pourcentage de reconnaissance académique des activités de mobilité (constat : actuellement déjà 95%). * Pourcentage d'étudiant es déclarant avoir reçu de l'information sur le processus de conversion des notes et l'évaluant comme transparent, objectif et honnête (constat : actuellement 25% reconnaissent ce processus comme transparent, ce qui est trop faible).</p>	<p>* Homogénéité des performances au sein des facultés. Il s'agit de réduire les disparités entre les entités en permettant aux facultés en difficulté par rapport à certains indicateurs de profiter de l'expérience des autres pour élever leur propre niveau de performance. * Relevé des différentes formes de mobilité qui sont gérées par l'application informatique centrale (en lien avec « Erasmus without Paper »). * Perception de transparence du processus de conversion de notes (via une enquête auprès des étudiant es). * Utilisation effective du système EGRACONS. * Suivi du calendrier du développement « Erasmus without Paper ».</p>
<p>1.5. Elargir l'accompagnement des étudiant es.</p>	<p>* Améliorer l'accompagnement à la mobilité étudiante sortante. * Améliorer l'accompagnement et l'intégration des étudiant es en mobilité entrante.</p>	<p>* Nombre d'activités d'apprentissage des langues et nombre de bénéficiaires. (constat : le soutien linguistique offert aux participant es du programme par l'outil OLS est appréciable mais intervient après la sélection des étudiant es, ce qui est fort tard). * Relevé des activités de préparation à la mobilité sortante autres que la formation aux langues. * Relevé des activités</p>	<p>* Taux de satisfaction des accompagnements à la mobilité sortante et entrante (soutiens administratif et académique, enquête Erasmus; constat : en 2018, le pourcentage d'insatisfaction se situait entre 9 et 12%. Notre objectif est de réduire ce taux).</p>

		d'accueil et d'intégration pour la mobilité entrante.	
--	--	---	--

2. Mobilité du personnel (qualité de la mise en œuvre et soutien aux participant·es)

En lien avec l'axe 2 de notre politique (**Donner l'opportunité à tous les membres du personnel de développer et compléter leurs expertises par une expérience internationale**) et les quatre lignes d'actions qui y sont liées, nos objectifs ainsi que les indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui s'y rapportent sont les suivants :

Lignes d'actions	Objectifs pour 2027	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
2.1. Inscrire la mobilité du personnel dans la politique du personnel en développant un cadre institutionnel pour la promotion, la gestion, l'accompagnement et la reconnaissance de la mobilité de toutes les catégories de personnel.	<ul style="list-style-type: none"> * Augmenter les initiatives de préparation à la mobilité du personnel. * Améliorer la dissémination et la promotion de la mobilité du personnel. * Augmenter les projets concertés entre titulaire de mobilité et responsable hiérarchique (constat : bien que, généralement satisfaite de l'expérience de mobilité de formation, une partie du personnel exprime que cette expérience est peu valorisée). 	<ul style="list-style-type: none"> * Relevé des activités de préparation (cours de langue et autres). * Relevé des activités de dissémination des bonnes pratiques. * Relevé des initiatives de promotion de la mobilité du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> * Evolution de la perception des obstacles à la mobilité (via une enquête auprès des membres du personnel UCLouvain). * Relevé des pratiques de concertation entre le titulaire de mobilité et le responsable hiérarchique.
2.2. Renforcer les opportunités de mobilité des doctorantes et doctorants. 2.3. Soutenir les échanges d'enseignant·es qui visent à construire des activités d'enseignement et de formation communes. 2.4. Renforcer la mobilité du personnel administratif et technique.	<ul style="list-style-type: none"> * Doubler le nombre de membres du personnel qui ont une expérience internationale au cours de leur carrière (constat : La mobilité du personnel a connu une augmentation mais concerne encore un nombre trop restreint de métiers). * Intégrer l'expérience internationale dans les projets institutionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> * Nombres de doctorant·es participant au programme Erasmus + et autres programmes de mobilité. * Nombres d'enseignant·es participant au programme Erasmus + et autres programmes de mobilité. * Nombre de membres du personnel administratif et technique ayant fait un séjour de formation à l'étranger. * Nombre de membres du personnel administratif et technique ayant participé à l'organisation à l'UCLouvain d'une activité de formation ouverte à des membres étrangers. 	<ul style="list-style-type: none"> * Taux de satisfaction de l'expérience internationale pour les membres du personnel UCLouvain et les membres du personnel d'autres institutions en mobilité entrante (via des enquêtes post-expérience internationale : enquête Erasmus +, enquête institutionnelle). * Perception de l'apport de l'expérience internationale pour la carrière professionnelle (via une enquête institutionnelle). * Relevé des initiatives de partage de bonnes pratiques dans les projets de développement institutionnels de l'université.

3. Projet de coopération (qualité de la mise en œuvre et durabilité)

En lien avec l'axe 3 de notre politique (**Participer activement à la consolidation de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et à la construction de l'Espace européen de l'éducation**) et les quatre lignes d'actions qui y sont liées, nos objectifs ainsi que les indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui s'y rapportent sont les suivants :

Lignes d'actions	Objectifs pour 2027	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
3.1. Encourager le développement de projets inter-institutionnels qui permettent de moderniser l'enseignement supérieur. 3.2. Encourager les initiatives de participation à l'élaboration de politiques d'enseignement supérieur. 3.3. Participer activement à la formation des futures générations de citoyen·nes européen·nes. 3.4. Contribuer à dynamiser	<ul style="list-style-type: none"> * Augmenter le nombre de projets de collaboration soumis dans le cadre du programme Erasmus + (KA 2 et 3). * Améliorer la promotion et l'aide au montage de projets de coopération. 	<ul style="list-style-type: none"> * Nombre de projets soumis et sélectionnés dans le cadre des KA 2 et 3. * Relevé des activités de promotion pour la participation aux KA 2 et 3. * Relevé des initiatives d'aide au montage de projets en lien avec les KA 2 et 3. * Relevé des initiatives liées à la formation citoyenne européenne. * Relevé des initiatives 	<ul style="list-style-type: none"> * Evolution de la perception des obstacles à la soumission de projets dans le cadre des KA 2 et 3 (via une enquête auprès des membres du personnel UCLouvain). * Evolution de l'engagement des membres du personnel dans le cadre de l'alliance Circle U. (cf. rapports Circle U.). * Perception de l'apport de l'expérience internationale

<p>les collaborations tant au sein des différentes régions d'Europe, via l'Alliance Circle U. par exemple, qu'entre institutions universitaires de l'Europe et en dehors de l'Europe, notamment dans une dynamique de renforcement des capacités en collaboration avec des institutions partenaires dans les pays du Sud.</p>		<p>réalisées dans le cadre de l'alliance Circle U.</p>	<p>pour le développement institutionnel et la qualité des missions de l'université (enquête institutionnelle).</p>
---	--	--	--

4. Instruments de mesure et d'analyse

Depuis 2019, les mobilités entrantes et sortantes sont reprises dans le Reporting institutionnel, outil dynamique permettant de suivre l'évolution quantitative par faculté, par programme de formation, par pays, par partenaire, etc. Il s'agit d'un système de Data Warehouse (SAP). Il permet de croiser des indicateurs de nature différente et de les rendre accessibles via des rapports préconfigurés (par exemple, ratio de diplômés ayant une composante internationale dans leur parcours de formation). L'utilisateur peut affiner l'analyse en se servant des filtres repris dans le rapport. Le système a un potentiel pour d'autres types d'analyses, par exemple, sur le taux de réussite des étudiants sortants et entrants.

Les données EU-Survey font l'objet d'un traitement supplémentaire. A l'aide de tableaux dynamiques croisés, les résultats peuvent être regroupés par domaine d'études, par faculté ou par partenaire. Parallèlement, l'UCLouvain maintient un système interne de collecte de feedbacks, notamment pour avoir une évaluation motivée de chaque cours externe. Ces rapports sont accessibles aux futurs partants via le portail UCLouvain (intranet).

Pour mesurer l'impact de la participation aux différentes actions Erasmus sur l'internationalisation de l'institution, l'UCLouvain dispose d'un tableau d'indicateurs d'internationalisation couvrant un large éventail d'items au niveau de la recherche, de l'enseignement, des ressources humaines ainsi que de positionnement dans les rankings internationaux. Ces indicateurs devraient notamment permettre d'évaluer l'impact de la participation UCLouvain à l'alliance européenne Circle U. Afin d'établir une comparaison avec d'autres universités de rang mondial, ce tableau d'indicateurs se construit et évolue en concertation avec d'autres partenaires, et notamment via le projet Pi² du Réseau Dg² (Réseau d'excellence des dirigeantes et dirigeants universitaires en gouvernance et en gestion). A noter que sur le plan méthodologique Pi² s'est inspiré du projet eQuATIC.

5. Suivi et pilotage

Au niveau opérationnel, les réunions périodiques des gestionnaires facultaires de mobilité permettent de veiller à la bonne coordination des échanges et d'évaluer la performance de l'institution. L'analyse comparative des indicateurs quantitatifs et qualitatifs est examinée au moins une fois par an. En cas de difficulté pour atteindre les objectifs, le partage de bonnes pratiques entre gestionnaires aide à résoudre les problèmes et à améliorer la qualité dans la mise en œuvre.

Au niveau politique, le pilotage relève du Conseil de l'action internationale (CAI). En tant que commission du Conseil académique, le CAI coordonne les stratégies de l'action internationale. Pour suivre la mise en œuvre des programmes de mobilité, un rapport est soumis chaque année au CAI. Il aborde les aspects quantitatifs, qualitatifs, financiers ainsi que des perspectives de développement. Cela permet d'instruire une action à la fois ciblée (spécifique au partenariat) et globale lorsqu'il s'agit d'actions transversales à mettre en place (par exemple, les dispositifs de logement et d'accueil).

Une même dynamique « suivi opérationnel et pilotage politique » s'observe à un niveau décentralisé : les commissions sectorielles de l'université (sciences humaines, sciences de la santé et sciences et technologies) ou facultaires assurent le pilotage de l'action internationale mise en œuvre par les facultés et instituts de recherche de leur secteur, en s'appuyant sur les indicateurs disponibles.

Enfin, au niveau des autorités, l'impact de la mise en œuvre des projets Erasmus, tel que mesuré dans le Tableau d'indicateurs d'internationalisation, est un élément du dispositif d'aide au pilotage institutionnel.

2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux

Veillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

1. Situations socio-économiques difficiles

L'UCLouvain reste très attentive à ce qu'un séjour de mobilité soit à la portée de tous ses étudiant·es, indépendamment de leur situation sociale. Outre l'application du tarif Erasmus majoré (qui se calcule automatiquement pour les étudiant·es ayant bénéficié d'une allocation d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles durant l'année académique N-1), l'UCLouvain finance des compléments de bourse pour des étudiant·es non-allocataires qui se trouvent dans une situation socio-économique difficile, par exemple suite à des changements familiaux récents ou en raison de leur nationalité. Le Conseil des affaires sociales et étudiantes de l'UCLouvain prévoit un montant dans le budget social de l'UCLouvain pour aider cette population étudiante. Grâce à ce budget, tout étudiant·e non-allocataire peut introduire un dossier et/ou prendre contact avec un·e assistant·e social·e pour examiner sa situation personnelle. Si la demande est acceptée, l'étudiant·e recevra un complément de bourse qui couvre la différence entre le tarif Erasmus normal et le tarif Erasmus majoré. Cette procédure est intégrée à notre règlement "Bourses de mobilité Erasmus, Fame et Belgica".

2. Profils spécifiques

À l'UCLouvain, les étudiant·es à profil spécifique (sportif·ve de haut niveau ; artiste de haut niveau ; étudiant·e entrepreneur ; étudiant·e porteur·euse d'un handicap, maladie grave ou trouble) peuvent bénéficier d'un statut particulier (le statut « PEPS » - Projet pour Etudiant à Profil Spécifique) qui leur donne accès à des aménagements dans leur cursus universitaire. Il s'agit d'un réel engagement de l'université de démocratiser l'accès à l'université pour des catégories d'étudiant·es qui auraient pu y renoncer de par la difficulté de combiner particularité et étude. Parmi ces étudiant·es, celles et ceux qui sont porteurs de handicap peuvent bénéficier à tout moment d'un suivi par un·e psychologue et un·e assistante sociale. Un plan d'accompagnement spécifique est fait en fonction du profil de l'étudiant·e. Ce service est accessible tant pour les étudiant·es OUT que les étudiant·es IN (possibilité de logements adaptés, d'assistance durant les cours et d'aménagement des évaluations de cours). Par ailleurs, plusieurs initiatives étudiantes sensibilisent les étudiant·es à la situation de handicap.

3. Genres, orientations sexuelles, convictions politiques et religieuses

Les valeurs qui sous-tendent la vision de l'UCLouvain sont l'ouverture aux autres et à la différence, la solidarité, la liberté et le respect (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/egalite>). Dans ce cadre, aucune forme de violence ou de discrimination n'est tolérée. Depuis 2015, l'UCLouvain met en œuvre une politique de genre ambitieuse, pilotée par une conseillère du recteur. Concrètement, une attention particulière est accordée pour l'égalité des genres lors de recrutements ou de la gestion des carrières, des campagnes bilingues de sensibilisation sont menées sur tous les sites de l'université, une formation interdisciplinaire de niveau master sur le genre est proposée, et des chercheuses et chercheurs mettent leur expertise au service de la société. Par ailleurs, comme elle le fait pour les membres de son personnel, l'UCLouvain apporte aux étudiant·es le soutien nécessaire lorsqu'ils ou elles sont victimes d'actes de violence physique et/ou psychique, d'atteinte à l'intégrité sexuelle, de discrimination, de racisme et de harcèlement moral ou sexuel.

Notre objectif est de nous assurer qu'il n'y ait pas de discrimination dans la sélection pour une mobilité, de nous assurer que nos partenaires soient respectueux de l'inclusion à l'égard de nos étudiant·es et membres du personnel, de nous assurer que nos partenaires n'aient aucun doute sur la politique de non-discrimination appliquée à l'université. Notre objectif est de visibiliser davantage la politique de non-discrimination dans le cadre d'échanges internationaux et d'élargir nos indicateurs d'égalité en incluant la dimension du genre tant pour la mobilité OUT que la mobilité IN afin de guider les actions nécessaires pour assurer une égalité d'accès à la mobilité.

4. Difficultés à se rendre à l'étranger pour une longue période

Dans certains cas, les étudiant·es sont dans l'impossibilité de se rendre à l'étranger pour des raisons professionnelles ou familiales. Ceci montre toute l'importance de diversifier les types d'expériences internationales, y compris les séjours à l'étranger de courte durée, la mobilité virtuelle et les contacts internationaux avec des étudiant·es ou membres du personnel internationaux. L'UCLouvain développe une politique forte d'université numérique. Ceci a amené l'UCLouvain à être, dès 2017, une des premières universités en Europe à faire des échanges Erasmus via des MOOCs (via le European Virtual Exchange Program : <https://uclouvain.be/fr/universite-numerique/moocs/echange-virtuel.html>). La volonté est d'étendre le portefeuille de cours qui peut faire l'objet d'un Erasmus virtuel. Par ailleurs,

l'UCLouvain compte explorer le développement d'activités de mobilité de courte durée menant à l'octroi de crédits (par exemple des écoles d'été) pour élargir les choix d'expériences internationales.

Pour la mobilité du personnel, une attention sera également portée aux freins aux séjours à l'étranger, que ceux-ci soient liés à la situation personnelle du membre du personnel (par exemple, en termes de responsabilités familiales) ou à la situation de son service administratif (par exemple, difficulté de remplacement lors du séjour à l'étranger). Ceci afin de trouver les meilleures solutions et alternatives pour offrir une expérience internationale.

5. Procédures de sélection

De manière générale, les procédures de sélection pour une mobilité OUT sont transparentes, gérées par les facultés (pour les étudiant·es) et l'administration des relations internationales en concertation avec les services administratifs concernés (pour la mobilité du personnel). Ces procédures sont détaillées sur le site intranet de l'UCLouvain. Les personnes de contact en cas de demande d'information ou de suivi des dossiers, y compris pour avoir toutes les explications concernant les raisons de la non-sélection, sont clairement identifiées sur le site intranet.

Afin de guider les prochaines actions pour assurer une mobilité inclusive, une enquête sera réalisée pour identifier les obstacles à la mobilité. Celle-ci sera inspirée de recherches existantes sur le sujet.

6. Préparation à la mobilité

Les facultés accompagnent le choix de la destination des mobilités étudiantes par des documentations, pages web dédiées et sessions d'informations qui leur sont spécifiques, de manière à ancrer la mobilité dans le programme de formation de l'étudiant·e. L'étudiant·e qui souhaite partir, peut par ailleurs consulter pour toutes les destinations qui lui sont disponibles, les évaluations faites par les autres étudiant·es qui se sont rendu·es sur place. Ces évaluations portent sur le contenu académique, mais aussi sur les conditions de vie (logement, intégration sociale etc.).

Plusieurs associations étudiantes de l'UCLouvain mènent également des campagnes de sensibilisation à la mobilité internationale, ceci inclut notamment l'association locale du réseau Erasmus Student Network, et l'association « kot Erasmus », mais aussi d'autres associations étudiantes qui sensibilisent à l'interculturalité.

La préparation de la convention d'étude amène les étudiant·es à bien choisir le contenu des cours qui seront suivis dans l'institution d'accueil. Ce choix est intégré dans un outil interactif (« Mob-i ») de gestion du projet de mobilité par l'étudiant·e en collaboration avec le ou la gestionnaire de mobilité en faculté. L'outil permet de créer et de gérer les inscriptions à la mobilité, tant pour les séjours d'études que pour les stages, de créer et de gérer les propositions de cours à suivre (Contrat d'études ECTS) dans l'institution partenaire et d'introduire les données relatives au séjour (dates de début et de fin prévues et effectives, coordonnées sur place, ...). L'incorporation dans l'outil de rappels automatiques permet d'inciter les étudiant·es à suivre toutes les étapes importantes de leur mobilité.

Outre le suivi de choix du programme de cours, les étudiant·es sont invité·es dès leur pré-sélection à passer un premier test linguistique pour la langue principale d'enseignement/du stage. Pour un résultat allant du niveau A1 à B1 du CEFRL, elles et ils se voient automatiquement attribuer une licence de cours à distance pour la langue principale. Si le résultat est de niveau B2 ou supérieur l'activation d'une licence pour la langue principale est optionnelle. Complémentairement, l'étudiant·e peut demander l'activation d'une licence de cours pour la langue locale si celle-ci est différente de la langue principale. Les tests et la formation se font via la plateforme Erasmus + Online Linguistic Support. A noter que l'UCLouvain fait partie du consortium qui est à l'origine de la création de cette plateforme. L'UCLouvain développe actuellement un nouveau plan stratégique pour l'apprentissage des langues qui devrait permettre de renforcer la formation en langues de nos étudiant·es, y compris avant la sélection des mobilités.

Chaque faculté gère les activités de préparation supplémentaire et une réflexion est en cours pour enrichir et mutualiser là où c'est pertinent la préparation des étudiant·es qui partent en mobilité. Les projets à l'étude sont (note : certains de ces projets sont déjà organisés en Faculté) :

- Le développement d'activités ciblées qui permettent aux étudiant·es en partance de rencontrer des étudiant·es en mobilité IN qui proviennent de l'institution d'accueil ou du pays choisi pour la mobilité OUT.
- L'élargissement de l'inclusion de témoignages d'alumni.
- Le développement d'activités de formation à l'interculturalité (au-delà de la formation linguistique).
- La consécration des compétences acquises par la mobilité (réflexion qui sera inspirée du projet Erasmus Skills).
- La centralisation d'informations pratiques liées aux voyages à l'étranger, y compris des informations pratiques sur les visas, les assurances, les bons réflexes en cas de difficultés sur place, les consignes pour les destinations à risque, etc.

7. Gestion de la mobilité : Conventions

L'UCLouvain met à disposition des facultés une application informatique commune pour la gestion des conventions d'études, qui assure la conformité avec les normes ECTS. L'outil est intégré aux autres processus (inscription, parcours, diplôme, etc.), ce qui rend automatique et transparente la reconnaissance académique. L'étudiant·e y accède via son bureau virtuel, et peut ensuite gérer toutes les étapes de sa mobilité en interaction avec son responsable académique et en lien avec son institution d'accueil. La gestion des stages internationaux fonctionne avec le même

outil. L'UCLouvain continue ses efforts pour que chaque stage à l'étranger fasse l'objet d'une reconnaissance académique qui soit visible via l'application commune.

La gestion des conventions fait l'objet d'évaluation en interne afin de s'assurer que les conventions sont complètes et signées avant les départs. Ce monitoring se fait au niveau du groupe de coordination des gestionnaires de mobilité en faculté avec l'administration des relations internationales et le Conseil de l'action internationale.

8. Catalogue de cours

Le catalogue de cours général de l'UCLouvain a été revu et offre un nouveau moteur de recherche en français (<https://uclouvain.be/fr/uclpesearch>) et en anglais (<https://uclouvain.be/en/uclpesearch>) pour identifier les programmes ou les cours existants (y compris les MOOCs et les cours de langue). La recherche peut se faire également par langue d'enseignement. La liste des cours pour une année académique est mise en ligne début mars de l'année précédente.

Les résultats des recherches sur cet outil permettent d'accéder à la fiche descriptive du cours qui, outre la langue d'enseignement, précisent les thèmes abordés, les acquis d'apprentissages, le contenu et les ressources du cours, les modes d'évaluation des acquis des étudiant·es ainsi que toute autre information utile comme les prérequis éventuels.

A côté du catalogue général de cours, chaque faculté identifie les cours qui sont les plus adaptés pour des étudiant·es en mobilité IN et gère les informations spécifiques à destination de ces étudiant·es. C'est au niveau des facultés que se trouvent les informations essentielles pour la mobilité car la mobilité étudiante est gérée par les facultés. Les gestionnaires de la mobilité se réunissent plusieurs fois par an pour assurer une coordination de la gestion et un échange de bonnes pratiques. La visibilité des options de mobilité IN sera une des lignes d'action prioritaire pour les années à venir.

9. Accueil et accompagnement

L'UCLouvain met en place un dispositif à plusieurs niveaux qui couvre toutes les étapes du parcours des étudiants en mobilité IN :

- Chaque faculté est le point de départ pour informer, orienter, suivre le séjour du début à la fin, elle est la clé de voûte du dispositif ;
- Le service logement réunit les demandes et oriente vers les options disponibles (y compris les logements de l'université) ;
- Le service des inscriptions les enregistre dans le système informatisé de suivi des parcours, qui assure l'intégration de toutes les activités académiques poursuivies durant la mobilité dans le relevé de notes de l'étudiant·e ;
- L'administration des relations internationales organise les journées d'accueil pour tous les étudiant·es internationaux ;
- Les services de logement, d'aide, des sports, de la culture, et de l'institut des langues sont également accessibles aux étudiant·es en mobilité IN.

Les étudiant·es IN à profil spécifique peuvent bénéficier d'un accompagnement adapté. Il s'agit d'un réel engagement de l'université de faciliter l'accès à l'université. Pour compléter le réseau très dense de services accessibles aux étudiant·es IN, plusieurs associations d'étudiant·es ont pour mission d'accueillir (logement temporaire, apprentissage des langues, intégration, etc.) les étudiant·es internationaux. La Coordination Générale des Etudiants Internationaux (CGEI) et le réseau ESN participent également à l'intégration des étudiant·es IN.

L'UCLouvain a développé un programme spécifique qui vise l'accès à l'université pour des étudiant·es réfugié·es (Access2University). Dans ce cadre, un accompagnement sur mesure est développé pour donner toutes les chances de réussite à ces étudiant·es à profil particulier. Les bonnes pratiques développées dans le cadre de ce programme seront élargies aux étudiant·es internationaux (aide à la réussite, ...).

La volonté de l'UCLouvain reste l'intégration de la mobilité IN sous tous ces aspects en tenant compte de leurs besoins spécifiques afin de faciliter leur adaptation tout en profitant de cette présence pour enrichir les échanges et les apprentissages croisés.

10. Mobilité virtuelle

Depuis 2015, l'UCLouvain mène une politique volontariste pour développer l'éducation numérique alignée avec l'Open Education. Dans ce contexte, le choix politique a été fait de soutenir le développement de MOOCs qui sont directement incorporés dans un programme d'étude et soumis au même contrôle qualité qu'un cours classique. Les MOOCs à l'UCLouvain sont donc crédités. Ceci donne la possibilité d'ouvrir nos MOOCs à des étudiant·es d'autres universités en échange de crédits de cours. Depuis 2017, l'UCLouvain participe au European Virtual Exchange Program (<https://uclouvain.be/fr/universite-numerique/moocs/echange-virtuel.html>), une expérience pilote pour appliquer les échanges Erasmus classiques aux échanges de MOOCs.

A côté des MOOCs, l'UCLouvain compte développer un soutien pédagogique et logistique à d'autres formes de mobilité virtuelle, comme celles qui permettent à des étudiant es de différentes universités de travailler ensemble et à distance sur des projets dans le cadre de cours.

La crise du coronavirus a forcé l'institution à basculer ses activités en mode distanciel, beaucoup d'efforts ont été investis pour offrir l'ensemble des activités académiques (enseignements, examens, ateliers, séminaires, projets, ...) en mode virtuel pour tous ses publics (étudiant es et chercheur es, y compris les internationaux). L'UCLouvain souhaite tirer les leçons de cette expérience, capitaliser les efforts fournis et mener une réflexion de fond, en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux, afin de développer une offre d'activités virtuelles équilibrée et adaptée à différents types de public (étudiant es à besoin spécifique, adultes en reprise d'études, chercheur es internationaux, ...). L'objectif est de proposer des solutions agiles (mobilités mixtes, court terme, long terme, ...) et innovantes/attractives qui permettent de conserver tous les avantages de la mobilité physique tout en ajoutant des dispositifs pertinents qui rendront l'expérience internationale résistante aux imprévus.

Veillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne²

Dans le cadre de sa politique d'université numérique, l'UCLouvain est en train de moderniser son infrastructure IT d'administration de l'enseignement (OSIS – Open Student Information System). Afin de garder un système étanche et automatique de reconnaissance académique des cours externes, l'option a été prise de maintenir la gestion de la mobilité sortante dans ce système « In-house ». Les connections avec EWP seront établies, de sorte à respecter le planning européen pour la digitalisation de la gestion Erasmus. Pour la mobilité entrante, l'outil Mobility Online est utilisé progressivement à partir de l'année académique 2020-2021.

En ce qui concerne l'application mobile Erasmus +, une mise au point avec le service informatique sera programmée afin de s'assurer que toutes les informations déjà disponibles via notre page web puissent également être accessibles via la nouvelle application.

L'UCLouvain soutient la digitalisation de la gestion de la mobilité afin, d'une part, d'offrir à ses étudiant es une expérience plus riche et personnalisée et, d'autre part, de simplifier et d'alléger les procédures administratives pour son personnel. À cette fin, elle s'engage à mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne (European Student Card Initiative-ESCI) d'ici 2025. L'université procédera de deux façons :

1. Par un processus d'intégration plus poussée des composantes de l'ESCI dans les systèmes d'administration des étudiant es de l'UCLouvain.

2. Par une mise en œuvre conjointe avec ses partenaires au sein de l'Alliance des universités européennes, Circle U. Alors que l'UCLouvain soutient pleinement les objectifs de l'ESCI, la mise en œuvre soulève de nombreux défis en raison de la diversité des acteurs impliqués tant internes qu'externes à l'université (comme par exemple, le fournisseur Mobility-Online) ainsi qu'en raison de la complexité technique, qui nécessite l'utilisation de plusieurs outils, plateformes et fonctionnalités existants ou futurs.

Pour un déploiement optimum des outils individuels de l'ESCI, tels que Erasmus sans papier (EWP) ou l'application mobile Erasmus +, ceux-ci doivent être évalués sur base de leur fonctionnalité, leur stabilité, leur utilité et leur conformité avec le RGPD. À cet égard, Circle U., dans le cadre de sa contribution au développement de l'Espace européen de l'éducation, coopérera à la mise en œuvre conjointe des éléments de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne, et s'engage à partager les expériences tirées de ces processus avec la Commission européenne et les différents acteurs de l'enseignement supérieur.

1. Mise en œuvre par une intégration plus poussée avec les propres systèmes d'administration des étudiant es de l'UCLouvain

Depuis 2009-2010, la gestion de la mobilité sortante est pleinement intégrée dans l'application informatique pour l'administration des étudiant es (EPC). Le module « Mobilité » d'EPC permet notamment un workflow digital de la convention d'études entre l'étudiant e et le responsable académique UCLouvain. La reconnaissance académique des crédits suivis en mobilité est de ce fait automatique, transparente et parfaitement traçable.

1.1. Mise en œuvre actuelle :

Au vu du volume des flux entrants et sortants, l'UCLouvain poursuit le travail de modernisation de son infrastructure informatique, en améliorant l'interconnectivité avec des applications tierces, notamment via le système ESB – Enterprise Service Bus. Plus concrètement, dans le cadre du projet OSIS - Open Student Information System -, les différents modules informatiques dédiés à l'administration des étudiant es sont en cours de redéveloppement dans un environnement de développement web Django, basé sur le langage Python. Dans ce contexte, le module "Mobilité" sera davantage intégré dans le module plus global de "Parcours de l'étudiant" et le workflow numérique s'appliquera également à la nomination des étudiant es, la rédaction des conventions d'études, le relevé de notes et inclura l'institution partenaire.

² https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr

1.2. Futur développement :

La connexion entre OSIS (notre système) et EWP est actuellement à l'étude : elle se fera soit directement, soit via la plateforme Mobility-Online. Pour la gestion de la mobilité entrante, l'UCLouvain utilisera Mobility-Online comme porte d'entrée et pour tout le workflow en amont de l'inscription à l'université. Ceci sera mis en œuvre tout d'abord à l'échelle de 6 sur 14 facultés, à partir de l'année académique 2020-21 pour être ensuite élargi aux 14 facultés.

Afin de surmonter les défis identifiés ci-dessus, l'UCLouvain utilisera notamment l'expertise disponible au sein de l'Alliance Circle U. Ceci devrait contribuer à réduire la charge de travail des équipes informatiques respectives qui seront mis en réseau et à donner la possibilité aux équipes de partager leurs pratiques et expériences.

2. Mise en œuvre conjointe via le projet de Circle U.

L'UCLouvain a déposé une candidature dans le cadre de l'appel KA2 2020, en tant que membre d'un consortium appelé Circle U. Un objectif central de Circle U. est le développement d'une politique et d'une infrastructure informatique communes en matière de mobilité. Ceci afin d'aligner les priorités et les pratiques des universités, de simplifier la mobilité étudiante et du personnel, et de garantir une gestion efficace des accords de mobilité et d'échange. Dans ce contexte, Circle U. a établi le calendrier suivant pour la mise en œuvre des éléments de l'initiative de la carte d'étudiant européenne :

2.1. Mise en œuvre de Erasmus Without Paper

Un groupe de travail Circle U. composé de représentant·es de toutes les institutions sera mis en place pour mettre en œuvre EWP dans toutes les universités partenaires. Les systèmes d'information des étudiant·es existants dans les universités de Circle U. qui sont compatibles avec EWP seront connectés au réseau EWP. Pour les établissements ne disposant pas d'un système d'information compatible, des solutions alternatives à court terme seront développées. Cela se fera soit par le biais du tableau de bord Erasmus + (dashboard) permettant la saisie manuelle des données, soit par des outils intermédiaires tels que Mobility-Online. Une mise en œuvre complète de EWP dans tous les établissements est prévue pour 2024.

2.2. Développement d'un système commun de reconnaissance mutuelle du statut, des cours, des crédits et des résultats des étudiant·es

Un groupe de travail Circle U. composé de représentant·es de toutes les universités sera mis en place pour développer un système commun de reconnaissance mutuelle du statut, des cours, des crédits (y compris les micro-crédits) et des résultats des étudiant·es. Des lignes directrices claires seront établies pour mettre en œuvre de façon concertée les principes fondamentaux contenus dans cette Charte (celles-ci prendront également en compte les étudiant·es en doctorat avec un statut d'employé).

Les travaux de ce groupe de travail se baseront par ailleurs sur les différents outils et principes développés dans le cadre de la Convention de reconnaissance de Lisbonne de 1997, du processus de Bologne amorcé en 1998 et de l'Espace européen de l'éducation en cours de construction pour 2025. Ils intégreront les indications contenues dans le Guide d'utilisation ECTS, le Manuel de reconnaissance européen des établissements d'enseignement supérieur, le mécanisme de conversion des notes EGRACONS, ainsi que la Recommandation du Conseil du 26 novembre 2018 sur la reconnaissance mutuelle automatique. Les différents membres du groupe de travail auront également à cœur de partager en toute transparence les pratiques mise en œuvre dans leur université respective.

Ce groupe de travail sera en liaison avec celui décrit ci-dessus responsable de la mise en œuvre de EWP. Ceci est d'autant plus primordiale que le système commun de reconnaissance qu'il établira au cours des trois années à venir sera utile pour le déploiement de EWP après la phase pilote.

Veillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

Dans le cadre de son plan du développement durable, l'UCLouvain met en place une charte institutionnelle pour les déplacements à l'étranger qui vise à favoriser des comportements responsables lors de tout projet de déplacement. L'acceptation de cette charte sera une condition nécessaire pour bénéficier d'une mobilité Erasmus + (ainsi que tout autre mobilité financée en dehors du programme Erasmus +).

Par ailleurs, l'UCLouvain, se positionne en tant qu'institution de pointe, de modèle capable de contribuer efficacement au développement durable. Dans ce cadre, de nombreuses formations sur le développement durable sont offertes (y compris des MOOCs) et ouvertes aux étudiant·es en mobilité IN. De nombreuses associations étudiantes sont actives dans le domaine de la sensibilisation au développement durable et des étudiant·es en mobilité IN peuvent se joindre à ces associations.

Pour mieux comprendre les leviers de la transition, de nombreuses recherches sont menées au sein de l'institution et sont ouvertes à des possibilités de stages de recherche Erasmus +. Dans le cadre de l'alliance Circle U., de nouvelles infrastructures seront mises en place afin de favoriser les échanges entre étudiant·es, chercheur·es/enseignant·es et partenaires non-universitaires en vue de mieux répondre aux défis de la construction d'une société plus durable. Les activités menées dans ce cadre impliqueront toutes des échanges internationaux.

Enfin, l'UCLouvain est activement engagée à rendre ses campus écoresponsables. Cet engagement donne l'occasion de nombreux échanges de bonnes pratiques avec des institutions partenaires à l'international afin de bénéficier des expériences respectives pour mieux relever les différents défis.

Veillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

Depuis l'implantation de l'UCLouvain à Bruxelles et en Wallonie (dès les années 70), l'UCLouvain a soutenu le développement d'associations étudiantes, à travers différents règlements, la mise à disposition de locaux et de matériel ou l'attribution de subsides. Ces associations sont vues comme fondamentales pour donner l'occasion aux étudiant·es de développer leur engagement civique. Les associations étudiantes sont réparties en plusieurs types :

- La représentation étudiante, assurée par l'Assemblée Générale des étudiant·e·s de Louvain ; les bureaux des étudiant·e·s, au niveau facultaire, et la coordination générale des étudiant·e·s internationaux.
- Les « kots à projet » (voir plus bas) et autres associations dans lesquels des étudiant·e·s vivent ensemble et partagent un projet collectif d'engagement sociétal qui est mis en œuvre tout au long de l'année académique.
- Les Régionales, qui permettent aux étudiant·e·s de partager leur folklore local avec les autres étudiant·e·s du campus.
- Les Cercles, qui rassemblent les étudiant·e·s d'une même faculté.

Les étudiant·es en mobilité IN sont informés de ces opportunités et sont invité·es à rejoindre ces associations ou à participer à leurs activités.

Les kots-à-projets sont une initiative particulièrement innovante. Un kot à projet (KAP) est une association composée de 8 à 12 étudiant·es, qui en plus de vivre ensemble au sein d'un logement communautaire (un kot), mènent à bien un projet qui leur tient à cœur. Le projet consiste habituellement à organiser des activités destinées aux autres étudiant·es ainsi qu'aux habitant·es des environs. Chaque kot à projet est spécialisé dans un domaine précis relatif par exemple à la culture, à l'aide humanitaire ou sociale, au sport, ou encore à la protection de l'environnement. Outre l'organisation d'activités, les kots à projet peuvent également fournir des services ou sensibiliser les autres étudiant·es à leur cause. Dans tous les cas, ils permettent le rassemblement et la discussion. Il existe aujourd'hui environ 80 kots à projet sur le site de Louvain-la-Neuve et une trentaine sur le site de Woluwe. Ces KAPs rassemblent plus de 1000 étudiant·es.

L'UCLouvain a fondé par ailleurs des associations à vocation sociale, comme une ONG Louvain coopération qui promeut la diffusion des savoirs au bénéfice du développement à travers des projets de coopération en Afrique, Amérique latine et en Asie ainsi que des projets d'éducation en Belgique à la citoyenneté mondiale et solidaire. Le Placet, foyer pour étudiant·es internationaux, est un autre exemple d'association fondée par l'UCLouvain pour promouvoir les relations interculturelles avec les ressortissant·es de pays du Sud.

Tout·e étudiant·e UCLouvain ou étudiant·e en mobilité IN peut participer aux activités de ces associations. Des possibilités de stage ou séjours à l'étranger dans le cadre de projets menés par ces associations sont aussi possibles. De manière générale, les valeurs européennes de pluralisme, de non-discrimination, de tolérance, de justice, de solidarité et d'égalité des genres sont des valeurs que partage l'UCLouvain. Par ailleurs, l'UCLouvain prône une formation à l'esprit critique et défend la liberté académique.

Dans les années à venir, et en lien avec l'alliance Circle U., une attention plus grande encore sera donnée à la sensibilisation à la citoyenneté européenne, via des projets d'engagement citoyens inter-universitaires.

2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

L'UCLouvain a reçu le Label ECTS et continue à utiliser les critères de ce label comme un des outils de contrôle qualité. Le principe de la reconnaissance académique est donc largement acquis depuis de longues années. La gestion de la mobilité de nos étudiant·es se fait au niveau des facultés, à l'aide d'une application informatique commune, qui assure la conformité avec les normes et la méthode ECTS et qui rend automatique la reconnaissance des crédits obtenus. Le parcours de mobilité apparaît ainsi sur tout relevé de notes ainsi que sur l'annexe au diplôme. A noter que pour certain·es étudiant·es, une partie du stage est validée via les crédits du travail de fin d'études, c'est-à-dire qu'en plus des crédits repris sur la convention de stage, l'étudiant·e valorise son stage via les crédits octroyés pour son travail de fin d'études.

L'information sur le système de notation en vigueur à l'UCLouvain et dans l'institution partenaire est clairement indiquée au niveau de l'accord bilatéral. Le tableau de distribution des notes de l'UCLouvain (www.uclouvain.be/en-ects-grading) est mis annuellement à jour. Il est repris sur le document officiel de relevé de notes ECTS (<https://uclouvain.be/fr/etudier/le-releve-de-notes.html>) produit par l'application informatique, et ceci aussi bien pour les étudiant·es IN que OUT.

En ce qui concerne la conversion des notes pour les étudiant·es en mobilité OUT, l'UCLouvain est enregistrée dans le projet EGRACONS. La conversion des notes est faite au niveau des facultés par le responsable académique de la mobilité étudiante. Le principe de conversion des notes est explicité aux étudiant·es par les responsables de la mobilité en faculté lors des séances d'information préparatoires au départ. Après leur mobilité, les étudiant·es peuvent obtenir des explications sur la conversion de leurs notes auprès des mêmes responsables en faculté.

Veillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel:

L'UCLouvain a inscrit dans son nouveau plan stratégique (2021-24) la volonté d'inclure l'expérience internationale du personnel dans la politique des ressources humaines. D'une part, ce cadrage vise à ancrer la mobilité du personnel OUT et IN dans des projets de collaboration d'enseignement ou d'amélioration continue des processus administratifs. Ceci afin de permettre de meilleures retombées pour l'institution et des démarches plus proactives de promotion de la mobilité. D'autre part, le cadrage vise à mieux intégrer et valoriser la mobilité dans la gestion de la carrière des personnes concernées. Les mesures adoptées seront inspirées du projet européen « REALISE ».

1. Promotion

Les possibilités de financement de la mobilité et les démarches administratives à faire pour avoir accès à la mobilité sont disponibles sur l'intranet de l'université. Par ailleurs, une diffusion est faite par courrier électronique au moins deux fois par an, aux responsables hiérarchiques dans les facultés, instituts de recherche, services administratifs généraux et plateformes technologiques (STT). Les questionnaires de mobilité dans les facultés et tout le personnel académique (STA) reçoivent également l'information. Une communication orale est également faite au moins une fois par semestre par la direction de l'administration des relations internationales au collège des directeurs et directrices d'administration. Une initiative récente collecte les témoignages de ceux et celles parmi le personnel administratif et technique qui ont réalisé une mobilité à l'étranger (<https://uclouvain.be/fr/louvaininternational/personnel-en-mobilite.html>). Ce type de partage d'expériences sera utilisé plus largement dans la stratégie de promotion.

Avec l'inclusion progressive de la mobilité et l'expérience internationale des membres du personnel dans la politique des ressources humaines, la promotion des possibilités de mobilité (mobilité OUT et accueil dans le cadre de mobilité IN) sera élargie pour mieux intégrer les responsables hiérarchiques dans la promotion des mobilités.

2. Accompagnement

Les demandes de financement pour les mobilités individuelles intra-européennes peuvent être introduites à tout moment via le portail UCLouvain. Le formulaire électronique comprend les rubriques nécessaires pour produire la convention d'enseignement / de formation.

Pour l'action « mobilité internationale de crédits », la sélection des demandes est opérée par l'autorité ad hoc dans chacune des deux institutions partenaires. Sont considérées comme prioritaires les missions présentant une réciprocité d'enseignement (favorisant le développement des compétences au niveau pédagogique, et au niveau de la conception des programmes de cours), ainsi que les demandes introduites par de jeunes académiques. L'enseignant e sélectionné e doit organiser au préalable les dates et les modalités de son séjour académique avec l'enseignant e en charge de son accueil dans l'institution partenaire. Une fois son séjour organisé, les questions liées à sa bourse de mobilité sont directement gérées par l'administration des relations internationales de l'UCLouvain qui se charge d'établir le contrat de bourse et de lui communiquer les éventuelles autres démarches utiles ou nécessaires.

En ce qui concerne les projets de coopération avec les partenaires stratégiques, l'administration des relations internationales offre un support au montage de projets.

Le service de formation de l'administration des ressources humaines offre des possibilités de formations en langues et formations à l'interculturalité pour les membres du personnel. Ceci permet à la fois de préparer le terrain pour un voyage professionnel à l'étranger ou pour outiller les membres du personnel qui sont intéressés par des opportunités d'internationalisation@home.

Avec l'inclusion progressive de la mobilité internationale des membres du personnel dans la politique des ressources humaines, l'accompagnement sera élargi pour les membres du personnel administratif et technique afin de faciliter les contacts avec des institutions partenaires tant pour la mobilité OUT que le mobilité IN. L'alliance Circle U. offre un cadre structurant particulièrement propice pour mutualiser les formations, organiser des séjours de formation et des activités de partages de pratiques tels des « staff weeks ou workshops » (y compris en mode virtuel).

3. Reconnaissance

Les expériences à l'international font partie intégrante des évaluations faites dans le cadre de la gestion de la carrière du personnel académique.

Avec l'inclusion progressive de la mobilité internationale des membres du personnel dans la politique des ressources humaines, l'expérience internationale sera aussi intégrée progressivement dans la gestion de la carrière d'autres membres du personnel.

En dehors de la reconnaissance en termes de promotion, d'autres formes de reconnaissance seront mises en place, notamment la visibilité des retours des séjours pour le développement de l'institution dans une logique d'amélioration continue (via les canaux de communication interne).

2.3. A des fins de visibilité

Veillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

1. Mobilité sortante

La stratégie de promotion de l'UCLouvain se décline selon deux axes. D'une part, s'appuyant sur une longue tradition d'autonomie, les facultés et/ou entités chargées des programmes de formation se sont organisées depuis plusieurs années pour développer et évaluer leur propre politique de partenariats internationaux que ce soit pour des mobilités

impliquant des cours ou des stages. Ce sont donc ces entités qui sont avant tout en charge de promouvoir les différentes possibilités de mobilités individuelles soutenues par le programme Erasmus + via des canaux de communication facultaires familiers aux étudiant·es. D'autre part, à partir des services centraux, une information systématique est diffusée sur les opportunités de financement des mobilités individuelles et des projets de coopération européenne (et extra-européenne) dans l'enseignement et la formation. Le cas échéant, un support spécifique et spécialisé est offert en matière de support à la mobilité étudiante et à la mise en place de programmes de co-diplômation ou de coopération. En ce qui concerne l'action 1, les réunions trimestrielles du Groupe des répondants facultaires Mobilité, permettent de faire la promotion et la coordination interne et le partage d'informations utiles entre les services centraux et les gestionnaires de la mobilité en faculté.

2. Mobilité entrante

Chaque faculté déploie son dispositif de communication et de promotion à destination de leurs universités partenaires. Ces dispositifs sont soutenus par l'administration de la communication et l'administration des relations internationales pour aider à créer les outils de promotion coordonnés (factsheet institutionnelle, pages web dédiées, ...) et amplifier les messages, notamment via les réseaux internationaux, mais aussi au travers d'autres activités de communication (salons de promotion, ...).

L'UCLouvain s'est dotée depuis de nombreuses années d'un outil de financement d'appui à l'internationalisation. Via ce fond, l'institution peut financer des projets de promotion et d'attractivité portés par les facultés et autres entités (par exemple : capsules vidéo, brochures, ...). Ces projets visent des actions ciblées en fonction des besoins identifiés par les entités et validés par le Conseil de l'Action Internationale, qui est l'organe de pilotage de la politique internationale. Dans les années à venir, une attention particulière sera donnée à la visibilité des informations et leur disponibilité non seulement en français mais aussi en anglais.

3. Projets de coopération inter-institutionnelle (Action 2 du programme Erasmus +) et de soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération (Action 3 du programme Erasmus +)

L'UCLouvain a une longue expérience des projets de coopération et de développement inter-institutionnel. Une expertise a été développée au sein de l'Administration internationale pour gérer de manière transversale les projets européens liés aux Actions 2 (partenariats stratégiques, Masters conjoints Erasmus Mundus, Alliances de la connaissance, Capacity building, actions Sport), Actions 3, mais aussi Jean Monnet et plan de mobilité intra-ACP. Ce suivi permet d'arrimer les initiatives académiques à la stratégie d'internationalisation de l'Université. La vision globale développée dans ce cadre permet une veille de l'action internationale en matière de projets européens, une aide au montage de projet axée sur le partage de bonnes pratiques ainsi qu'une approche intégrée des politiques européennes de plusieurs DG tels que la DG EAC, la DG DEVCO et la DG Recherche. L'UCLouvain visibilise l'ensemble des actions Erasmus + sur sa page internationale afin de diffuser les projets en cours, promouvoir leurs activités et assurer la dissémination des résultats. La diffusion de capsules vidéo reprenant les « success stories » des projets auxquels collabore l'UCLouvain sera utilisée afin de mettre en avant le dynamisme institutionnel en matière de participation aux projets européens. Enfin, une banque de données interne (OSIS-Partenariats) permet une consultation simple, rapide et visuellement attractive des partenariats Erasmus+ en cours.

Lien web où sera hébergée la déclaration de politique Erasmus : <https://uclouvain.be/fr/decouvrir/international-ti.html>

Veuillez décrire comment vous vous assurerez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

L'action internationale de l'UCLouvain repose sur l'engagement de tous les membres de l'université. Elle s'inscrit dans une dynamique collective dont la cohésion est assurée par le Conseil de l'Action Internationale (CAI), (i) avec l'appui d'une administration centralisée spécifique, l'Administration des relations internationales (ADRI ; 15 personnes) en étroite collaboration avec d'autres administrations et sous la responsabilité d'un(e) prorecteur/-trice en charge de l'international (ii) ainsi qu'avec l'appui de cellules internationales décentralisées.

En ce qui concerne la mobilité étudiante, le personnel concerné en première ligne par les principes de cette Charte sont les 'répondant·es mobilité' des facultés (un·e responsable académique et au moins un·e gestionnaire administratif·ve par faculté), car elles et ils sont directement en contact avec les étudiant·es en mobilité (IN et OUT). Ces personnes ont été consultées lors de la constitution de ce dossier et leurs remarques ont été intégrées. Les indicateurs mentionnés dans la section 1.2. de la déclaration de politique Erasmus + feront partie d'un tableau de bord partagé et discuté lors des réunions de coordination des répondant·es mobilité ainsi qu'au Conseil de l'action internationale (qui intègre, par ailleurs, une représentation étudiante). Sont également directement concernées par la Charte, les administrations générales de l'international, de l'enseignement, de la recherche et du personnel. Des représentant·es de ces administrations ont participé à la consultation qui s'est organisée dans la préparation de ce dossier et font partie du Conseil de l'action internationale. Par ailleurs, la déclaration de politique Erasmus + énoncée ici fait partie intégrante du plan stratégique de l'université pour 2020-24. Le contenu du dossier a, par ailleurs, été validé par le Conseil rectoral qui englobe toutes les autorités de l'université.

La charte sera hébergée sur le site de l'université (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/international-ti.html>) et étant donné son intégration dans le plan stratégique de l'institution, elle sera aussi intégrée dans les outils de pilotage de la politique institutionnelle et dans les différentes formes de communication institutionnelle.

Le fait que la politique Erasmus ait été basée sur une consultation des différents niveaux de gouvernance de l'international et sur la réflexion menée dans le cadre du projet d'université européenne Circle U. de même que le fait que la politique Erasmus soit pleinement intégrée dans le plan stratégique de l'UCLouvain sont un gage important de la durabilité des activités qui seront mises en place.